

Les boucliers humains interdits en Israël

Partage international n° [207](#) - Novembre 2005

La Cour suprême d'Israël a déclaré que la pratique consistant à utiliser des civils palestiniens comme boucliers humains était une « *violation grave de la loi internationale* ».

L'armée israélienne a souvent utilisé des Palestiniens comme boucliers au cours d'opérations d'arrestations. « *Aucun civil ne devrait être rendu « volontaire » pour coopérer avec l'armée* », a déclaré le juge Aharon Barak, un des trois juges en charge de cette affaire. Il a affirmé que l'armée devrait être tenue de laisser les habitants à l'écart de toute « zone d'hostilités ».

Le ministère de la Justice a assuré qu'il appliquerait cette décision, et de façon immédiate. La pratique des boucliers humains est devenue un problème au printemps 2002, lorsque l'armée israélienne a conduit une offensive de grande envergure en Cisjordanie, en réponse à une série d'attaques

suicides par des militants palestiniens. L'affaire a été portée devant les tribunaux par des groupes palestiniens et israéliens d'activistes des droits de l'homme, qui ont cité comme exemple un incident filmé en 2004 montrant un garçon palestinien de 13 ans attaché à l'avant d'une jeep de l'armée au cours d'échauffourées impliquant des jeteurs de pierres palestiniens dans un village de Cisjordanie.

« *Une décision de justice ne suffit pas. Il faut qu'elle soit appliquée de façon stricte* », a déclaré Sarit Michaeli, porte-parole de B'Tselem, le principal groupe de surveillance des droits de l'homme en Israël, en ajoutant qu'il était essentiel que les autorités militaires informent chaque soldat de cette décision afin que tout comportement illégal soit éliminé.

Israël

Sources : CNN ; Reuters

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [Regard sur le monde](#) (Dans cette rubrique, Partage international met en lumière certains problèmes urgents qui nécessitent une nouvelle approche et des solutions durables.)